

Réf: Dossier N° 010168

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « NEMYLA »

Siège social Abidjan, Cocody, RIVIERA ABATTA ATTIE, Lot 380,
Ilot 42

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/03/2021 , et enregistrés au CEPICI le 03/05/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NEMYLA »

Objet : TRANSPORT DE MARCHANDISES. TRANSPORT PRIVE ET PUBLIC DE PERSONNES. COMMERCE GENERAL. DIVERS Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 500,000 F CFA divisé en (50.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 50 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés

Siège social : Abidjan, Cocody, RIVIERA ABATTA ATTIE, Lot 380,
Ilot 42

Dirigeant(s) : M KABA MOHAMED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-04161 du 22/09/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°26646/GTCA/RC/2021 du 22/09/2021

